dodis.ch/51815

a.161.6 - FD/mc

CONFIDENTIEL

Le ler juin 1978

ach,

1,12

Note à la Direction politique,

la Direction du droit international public, La Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire

Etablissement de relations diplomatiques avec les "micro-Etats"

La demande du Cap-Vert visant à l'établissement de relations diplomatiques avec la Suisse et à l'accréditation d'un ambassadeur à Praia nous impose de reconsidérer la politique que nous avons suivie jusque-là en matière de relations avec les micro-Etats.

Depuis que nous avons donné suite à la demande des Comores, il y a un peu plus d'un an, notre position de principe s'est considérablement affaiblie et risque fort de heurter la compréhension des micro-Etats qui souhaiteraient entretenir des relations diplomatiques avec notre pays, dans le cadre de leurs efforts pour affirmer leur identité comme membres à part entière de la communauté des Etats.

Nous nous proposons dès lors de soumettre au Chef du Département la note ci-jointe en projet que nous souhaiterions discuter au préalable avec vos Directions au cours d'une séance que nous désirerions fixer prochainement. A cet effet, nous prendrons contact avec vos secrétariats.

L'ordre du jour de cette séance pourrait comprendre les points suivants:

- 1. Politique du DPF en matière d'établissement de relations diplomatiques avec les micro-Etats;
- Choix des ambassades entrant en ligne de compte pour les accréditations éventuelles auprès des micro-Etats;
- Etat de nos relations diplomatiques avec le Kampuchea démocratique;
- 4. Question de la reconnaissance éventuelle du Bhoutan.

Direction administrative

(Martin)

Annexe:

1 note en projet

